

LUTTE CONTRE LA CYBERVIOLENCE FONDEE SUR LE GENRE

ENTRETIEN AVEC DEQA YASIN

A propos de nous



La Civil Society Platform for Peacebuilding and Statebuilding (CSPPS) est un réseau mondial d'organisations de la société civile qui soutiennent les efforts de consolidation de la paix dans des pays marqués par des situations de fragilité et touchés par les conflits. Elle est composée d'acteurs de la société civile, de praticiens, d'experts et d'universitaires venant de pays du Sud et du Nord, qui travaillent ensemble pour avancer sur l'Objectif de développement durable 16+, la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le renforcement des États touchés par des conflits, dans des contextes fragiles. Depuis 2011, la CSPPS agit comme une plateforme centrale où les idées de la société civile sont générées, où les progrès sont discutés en ce qui concerne les objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État, où un consensus est recherché sur la ligne d'action à suivre en ce qui concerne le International Dialogue on Peacebuilding and Statebuilding.

Avant-propos

À l'ère du numérique où le cyberspace joue un rôle essentiel dans nos vies, l'histoire de Deqa Yasin, ancienne ministre somalienne des droits des femmes et des droits humains, nous rappelle avec brutalité l'impact profond que peut provoquer la violence en ligne. Son parcours a commencé en 2020, après qu'elle a reçu un flot d'insultes et de menaces de mort de la part de citoyens somaliens, en grande majorité des hommes. Quel était son crime ? Elle a défendu le projet de loi sur les délits sexuels (SOB), une initiative législative visant à lutter contre les violences sexuelles et sexistes en Somalie.

Du fait de l'utilisation accrue des médias sociaux, les abus en ligne n'ont cessé d'augmenter, et visent notamment de manière disproportionnée les défenseurs des droits des femmes et les femmes politiques. Le récit poignant de Deqa Yasin, déjà partagé dans un précédent article, souligne l'importance cruciale de reconnaître la gravité de la violence en ligne et de prendre des mesures pour y remédier. Il est regrettable que les femmes soient souvent découragées de jouer un rôle politique dans la société, en partie pour de telles raisons. Mais en partageant courageusement son douloureux parcours, Deqa Yasin ne donne pas seulement aux femmes, en particulier à celles qui aspirent à des postes de direction, les moyens de s'exprimer et de briser le silence, mais aussi ceux de résister aux réactions négatives potentielles contre les droits de la femme. Lorsqu'elle raconte sa décision de demander justice pour les cyberattaques dont a été victime la diaspora somalienne résidant aux Pays-Bas, Deqa affirme que *"la liberté d'expression s'accompagne de limites et de responsabilités"*.



14 novembre 2023 - Décision finale de la Cour d'appel des Pays-Bas.

Contexte



31 octobre 2023 - à la Cour d'appel

En novembre 2022, Deqa a présenté au Palais de justice de La Haye son action en justice contre un citoyen néerlandais d'origine somalienne qui s'était rendu coupable de cyberviolence à son encontre, et le tribunal a reconnu l'auteur coupable des faits. Un an plus tard, l'auteur des faits ayant fait appel de la précédente décision, Deqa a comparu une seconde fois devant les juges néerlandais. Cependant, malgré les efforts de l'auteur pour prolonger la procédure, le tribunal a bien confirmé son jugement initial, statuant en faveur de Deqa Yasin. Cette décision judiciaire souligne ainsi non seulement la reconnaissance par les tribunaux de la prédominance des espaces en ligne, mais réaffirme également leur engagement ferme en faveur d'un jugement impartial, démontrant que la violence et les discours de haine, en ligne comme hors ligne, sont inadmissibles, et que leurs auteurs devraient et seront tenus responsables de leurs actes, quel que soit leur lieu de résidence.

Ainsi, ayant eu le privilège d'assister à ces procès de Deqa Yasin à La Haye, j'ai rapidement eu l'envie de réaliser cet entretien avec elle afin de mieux comprendre la gravité des problèmes posés. L'objectif de cet entretien est réellement de faire la lumière sur les expériences de Deqa Yasin et sur les leçons qu'elle a tirées de son parcours fastidieux pour obtenir justice et confronter son harceleur. Je voulais qu'elle me transmette ce qu'elle avait appris, en particulier sur la façon dont elle percevait maintenant le rôle de la société civile dans la lutte contre la cyberviolence fondée sur le genre. Cette conversation marque ainsi le premier pas vers une meilleure compréhension de cette question extrêmement importante.

Qu'est-ce qui vous a incitée à engager une procédure judiciaire, ou qu'est-ce qui a motivé cette initiative ?

Permettez-moi de recontextualiser les événements. Tout a commencé en 2017, en tant que ministre responsable de l'élaboration de divers textes législatifs visant à sauvegarder les droits des enfants, des femmes et des groupes vulnérables. L'un de ces textes législatifs comprenait ledit projet de loi sur les infractions sexuelles (SOB), qui faisait alors l'objet d'une opposition majeure depuis 2013, malgré les efforts importants déployés par les ministres précédents. Cependant, durant mon propre mandat ministériel, j'ai persisté à faire avancer le projet de loi. Après avoir franchi toutes les étapes de la procédure, j'ai veillé à ce qu'il passe avec succès toutes les étapes législatives nécessaires, y compris par le pouvoir exécutif. Cependant, lorsqu'il a atteint le Parlement fédéral de Somalie, il s'est heurté à un obstacle sans précédent.

En effet, une procédure antiparlementaire très irrégulière a été utilisée contre le SOB. Contrairement à tous les autres projets de loi jusqu'alors, il est devenu le premier connu à être renvoyé devant le Cabinet par un Président, sans même avoir été présenté en première lecture, au motif qu'il aurait été contraire aux principes islamiques. Ainsi, en 2020, les choses ont pris une tournure inquiétante lorsque l'opposition au projet de loi s'est transformée en une véritable attaque personnelle ciblée contre moi, orchestrée par des factions au sein du gouvernement, de l'organe législatif et d'entités extérieures. Il s'agissait d'une manœuvre méticuleusement chorégraphiée visant à salir ma réputation et ma stature, non seulement en Somalie, mais aussi sur la scène internationale.

À un moment donné, je me suis demandée pourquoi les législations visant à protéger et à autonomiser les femmes se heurtaient systématiquement à une opposition aussi forte. Quoi qu'il en soit, je me suis retrouvée visée par un assaut délibéré et très personnel, et notamment par de graves abus via les réseaux sociaux. Étant donné l'engagement que j'ai mis, tout au long de ma vie, à lutter contre l'injustice, je n'allais pas permettre que cela m'arrive tout en gardant le silence.

Le chemin vers la justice a été difficile, mais ma volonté de poursuivre la justice est restée inébranlable. Lorsque j'ai pris la décision de saisir la justice, j'étais consciente que le chemin à parcourir serait ardu, mais j'avais l'intention d'envoyer un message clair, en particulier aux membres de la diaspora, pour leur faire comprendre qu'un tel comportement était tout à fait inacceptable. Finalement, cette bataille dépassait ma simple quête personnelle. Elle avait pour but plus large de représenter d'innombrables filles et femmes confrontées à des défis similaires, mais qui manquent souvent de ressources et de résilience pour se défendre, et qui finissent par souffrir en silence. Il a fallu deux ans pour que je reçoive une réponse, et une année supplémentaire après l'appel. Néanmoins, ma détermination à obtenir justice est restée inébranlable, car j'ai compris que la seule voie efficace pour résoudre ce problème était le système judiciaire. Pour moi, c'était une question de principe, et c'est ce qui m'a finalement conduit dans cette salle d'audience dans les couloirs de la justice aux Pays-Bas.

Comment avez-vous vécu votre arrivée à La Haye ? Vous êtes-vous sentie soutenue ?

Oui, en effet, il y a eu de la solidarité. Le soutien inconditionnel que j'ai reçu de ma famille et de mes amis était sans équivoque, mais si je pouvais changer quelque chose, ce serait d'avoir un réseau d'organisations de la société civile (OSC) plus fort et mieux coordonné, tant dans le Sud que dans le Nord, pour amplifier de telles expériences. Malheureusement, de nombreuses OSC somaliennes étaient relativement faibles, à quelques exceptions près. Il est essentiel que les OSC du Nord et du Sud établissent des liens, travaillent ensemble et amplifient l'écho de leur voix. Leur soutien est absolument indispensable pour les femmes qui endurent des épreuves similaires, qui cherchent à obtenir justice et à faire en sorte que les auteurs de méfaits internationaux rendent enfin des comptes.

Avez-vous constaté des changements ou des évolutions en Somalie en ce qui concerne les droits des femmes après le procès ?

D'après mes observations sur les réseaux sociaux, il est évident que de nombreuses personnes ont commencé à reconnaître l'importance de traiter ces questions. Beaucoup connaissent cette affaire judiciaire qui a fait jurisprudence et transformé les discours sur la question, ils reconnaissent désormais l'étendue de la cyberviolence fondée sur le genre. Cette évolution donne le courage aux femmes de rompre le silence et d'agir. Avant cela, le problème était souvent décrit comme "un problème sans nom"[1], alors il est désormais encourageant de voir que les gens s'y attaquent de front. Bien qu'il ait fallu une longue et difficile procédure de deux ans pour porter cette affaire devant les tribunaux, c'est véritablement à sa suite que les changements se sont produits, et je suis sincèrement ravie d'en constater l'impact.

[1] Cette notion a été présentée pour la première fois par Betty Friedan, écrivaine et militante, dans le livre The Feminine Mystique, publié pour la première fois en 1963.

Quels conseils donneriez-vous à d'autres femmes et jeunes filles ?

Avant tout, nous devons nommer la cyberviolence par ce qu'elle est vraiment : de la cyberviolence fondée sur le genre. Le fait de la nommer correctement permet de reconnaître la gravité et l'impact de ces actes et peut conduire à des stratégies de prévention et d'intervention plus efficaces. Deuxièmement, je ne saurais que trop insister sur le rôle essentiel que joue un réseau bien organisé d'OSC pour amplifier et soutenir les efforts en la matière. La sensibilisation est un outil cruciale qui devrait être facilement accessible, en particulier pour les filles qui ont été victimes de cyberviolence. Elles doivent savoir qu'il existe un réseau de soutien social à leur disposition, prêt à leur offrir de l'aide même lorsqu'elles se sentent dépourvues de force et de soutiens personnels. Ces mécanismes de soutien doivent être opérationnels et facilement accessibles.

Il est évident, en particulier sur les médias sociaux, que les victimes tolèrent ou ignorent souvent les abus, mais nous devons trouver le courage d'affronter le problème sans crainte ni discrimination. De mon expérience, même si certains jeunes prennent position, j'ai surtout vu de nombreuses personnes rester sur la touche, silencieuses, craintives ou apathiques. Or, avec au vue de la croissance des abus en ligne, nous devons tous reconnaître la gravité du problème et prendre des mesures contre les agresseurs, en particulier les femmes et les jeunes filles. La force, la solidarité, le courage et la détermination sont des éléments essentiels dans la lutte contre la cyberviolence.

Malheureusement, si elles ne sont pas traitées de manière organisée et coordonnée, ces attaques atténuent non seulement la représentation des femmes dans la vie publique, mais affectent également profondément l'unité des mouvements féministes, de même que les perspectives d'activisme. Par leurs actions, certains hommes cherchent à isoler et à affaiblir la population féminine en la faisant douter de sa capacité et de sa valeur, et c'est dans ce contexte que le dialogue et la réflexion entre les femmes politiquement active doivent se faire. Nous devons planifier et nous préparer à ce qui nous attend.

En conclusion, je voudrais réitérer l'importance de bien identifier le problème, et de trouver le courage de s'exprimer et de se défendre.



Quels sont les principaux enseignements que vous avez tirés de votre expérience ?

Après avoir partagé mon histoire sur mes réseaux sociaux, j'ai rencontré diverses réactions. Certains doutaient de l'authenticité de mon expérience, mais je ne voyais pas la nécessité de me justifier auprès d'eux. C'était ma vérité, mon récit.

Néanmoins, l'issue de mon affaire témoigne du triomphe de la justice grâce à ma persévérance inébranlable face à un système défectueux. En tant que défenseur des droits humains, il est impératif que je maintienne mes principes et que je défende mes propres droits lorsqu'ils sont bafoués. Je suis fière d'avoir relevé les défis et de m'être battue pour ma propre justice. Cette victoire ne donne pas seulement raison à ma propre quête de justice, elle marque aussi un progrès dans la sauvegarde des droits des femmes et des jeunes filles. Ce succès est également un hommage à leur cause.

Les crimes transnationaux doivent faire l'objet de poursuites, quel que soit le lieu où se trouve l'auteur, et cette affaire a démontré qu'il est possible de rendre des comptes lorsque l'État de droit est respecté. Dès lors, les membres de la diaspora devraient utiliser leurs réseaux sociaux de manière positive au lieu de perpétuer des stéréotypes nuisibles, de diffuser des informations erronées, de préférer des menaces ou d'alimenter les divisions. Ceux qui adoptent un comportement négatif doivent comprendre qu'il y a des conséquences et qu'ils seront tenus responsables de leurs actes.

En outre, cette affaire a montré qu'il est tout à fait possible de rendre des comptes en Somalie lorsque, encore une fois, l'État de droit est respecté. En effet, même les personnes que je ne pouvais pas directement tenir pour responsables ont fait l'objet d'un examen minutieux.

En fin de compte, nous devons aller au-delà de la simple reconnaissance de l'existence de la violence en ligne à l'encontre des femmes, il faut reconnaître qu'il s'agit d'une menace mondiale pour les femmes et la démocratie. Le moment est venu de s'exprimer et de s'assurer que nos voix sont entendues.

Quelles stratégies et mesures différentes pouvons-nous adopter en tant que société ?

Les intimidateurs ont un comportement constant. Dans le domaine des médias sociaux, beaucoup se cachent derrière l'anonymat, ce qui rend difficile de discerner leur véritable identité. La première étape devrait donc consister à reconnaître les cas de harcèlement, puis à rechercher le soutien et la solidarité au sein d'un réseau bien organisé d'OSC partageant les mêmes valeurs. Il est impératif de reconnaître que le maintien du statu quo n'est plus une option.

Malheureusement, actuellement je ne vois pas de discussions sérieuses en Somalie sur les questions de genre. Les problèmes réels auxquels les femmes sont confrontées ne reçoivent pas l'attention qu'ils méritent. La plupart des projets de loi qui traitent des questions relatives aux femmes, si ce n'est tous, se heurtent à des obstacles et tout ministre qui tente de faire avancer ces projets de loi devient une cible immédiate pour les attaques. Avant de s'engager dans des projets de développement définis aux échelles fédérales et nationales, il est essentiel de s'engager dans une réflexion critique et d'élaborer un plan fondé sur les réalités du terrain. Ces discussions doivent dépasser le niveau local et s'élever à l'échelle mondiale afin de garantir que les problèmes qui touchent les femmes dans le monde entier soient traités de manière adéquate.

Le Parlement doit également réfléchir à la manière dont les droits des femmes sont abordés, le problème étant que les femmes sont largement sous-représentées, soit qu'elles demeurent invisibles dans les discussions et les positions dominées par les hommes. Il s'agit d'une préoccupation légitime à laquelle il convient de répondre véritablement car il subsiste encore et toujours un risque considérable pour les femmes.

Le monde évolue et je m'engage à continuer à sensibiliser le public à des cas comme celui-ci. Le changement peut prendre du temps, mais je persisterai dans mes efforts pour influencer ces discussions du mieux que je peux, en utilisant ma voix et en collaborant avec des personnes partageant les mêmes idées afin d'amplifier l'écho de ce problème crucial.

Conclusion

Le récit passionnant de Deqa Yasin, ancienne ministre somalienne des droits des femmes et des droits humains, met en lumière les réalités inquiétantes de la cyberviolence fondée sur le genre. Dans un esprit de solidarité, de sensibilisation et de plaidoyer, nous espérons que cette conversation ouvrira la voie à une meilleure compréhension et à une plus grande collaboration dans la lutte actuelle contre la violence en ligne, oeuvrant ainsi à un monde numérique plus inclusif et plus équitable pour tous.



10 novembre 2022 - avec la famille, les amis et les sympathisants au Tribunal de première instance

About CSPPS



CIVIL SOCIETY
PLATFORM
FOR PEACEBUILDING
AND STATEBUILDING

La CSPPS est un réseau mondial d'organisations de la société civile qui soutiennent les efforts de consolidation de la paix dans des pays marqués par des situations de fragilité et touchés par les conflits. Elle coordonne et soutient la participation de la société civile au sein du International Dialogue on Peacebuilding and Statebuilding (IDPS) et aux processus politiques connexes.

Cordaid, dans le cadre de son engagement à lutter contre toute forme de fragilité, héberge la CSPPS. Le Secrétariat est géré et coordonné par notre responsable, Peter van Sluijs.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du Secrétariat.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers Deqa Yasin pour m'avoir donné l'occasion de réaliser cet entretien et pour avoir généreusement partagé son parcours avec moi. Ses contributions perspicaces et ses connaissances ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration du contenu et de l'orientation de cette publication. En outre, son engagement en faveur de l'émancipation des femmes et de la lutte contre la cyberviolence est à la fois inspirant et louable.

Contact

CSPPS, c/o Cordaid
Grote Marktstraat 45
2511 BH
The Hague
The Netherlands



[@cspps_global](https://www.instagram.com/cspps_global)



[@company/cspps](https://www.linkedin.com/company/cspps)



[@civilsocietyplatform](https://www.facebook.com/civilsocietyplatform)



[@idps_cspps](https://twitter.com/idps_cspps)